

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 298

Artikel: "Temps présent" : notre université populaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026748>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COURRIER

Les saisons de l'amour fiscal dans le canton de Vaud

S'il vous arrive de devoir payer vos impôts, ce qui est probablement le cas à cette époque de l'année, vous êtes informés par votre bordereau de contributions que, si vous dépassiez le délai de paiement, vous devrez ajouter un intérêt de retard qui est fixé à 5 ½ % l'an. Au jour d'aujourd'hui, c'est un intérêt modeste, correct, très correct même puisqu'il ne compense pas la dévaluation de la monnaie. Mais enfin comme il ne s'agit vraisemblablement pas de durée très longue, il n'y a rien à dire.

Cependant, il se passe, du moins dans le canton de Vaud, des choses étonnantes. Comme chacun sait, le total de vos contributions est partagé en deux et vous devez en payer une bonne partie (environ deux cinquièmes) au mois de juin, ce qui est normal, bien que ce soit un versement en quelque sorte avancé, anticipé, par rapport au moment où il serait dû absolument. Or à l'échéance de juin, les conditions sont tout autres. L'acompte provisionnel, s'il n'est pas versé en juin, entraînera une « majoration » de 2 % s'il est payé en juillet, et de 3 % s'il est payé en août. Ce terme pudique de « majoration » représente donc un intérêt de retard de 2 % le mois, ce qui fait 24 % l'an; tout simplement; et encore plus, naturellement, s'il s'agit de deux mois.

Par exemple, mon cas. Ayant été surpris par la hausse considérable de mes contributions cette année, due en bonne partie au fait que l'estimation fiscale de la petite villa où j'habite a été quadruplée d'un coup, j'ai réglé mon acompte provisionnel avec *sept jours* de retard. Moyennant quoi, j'ai dû payer cet automne une majoration complète, ce qui porte l'intérêt de retard, en calcul bancaire habituel, à environ quatre fois plus, soit pas loin de 100 % l'an. Ce n'est pas mal, comme petit commerce.

Une recommandation urgente s'impose donc aux pauvres contribuables. Si vous êtes serrés et ne savez pas trop comment trouver de quoi payer vos impôts, il est essentiel de régler votre façon d'agir selon les saisons. En janvier, vous pouvez éventuellement reporter à plus tard votre versement, car à cette époque l'Etat, probablement sous l'influence de Noël, est plein de mansuétude, on pourrait presque dire de générosité. Mais à aucun prix il ne faut dépasser le délai de juin, car en été, au moment des chaleurs, ce même Etat se mue en un ogre dévorant qui pratique l'usure plus effrontément, plus rigoureusement qu'un Shylock. Cet effet des saisons sur le comportement acquisitif du fisc est extrêmement curieux, et ferait peut-être un beau sujet de thèse. Mais de toute façon, il faut en tenir compte.

E. M.

[Des lignes qui imposent un certain nombre de précisions techniques, voire de rectifications. En ce qui concerne la majoration à la suite d'un retard dans le délai de paiement de l'acompte provisionnel, il s'agit d'une disposition légale qui a été décidée par le Grand Conseil (et non par

« Temps présent » : notre université populaire

L'économie à la télévision. Il était temps qu'une plus large part soit faite sur le petit écran à l'une des composantes les plus importantes de l'actualité nationale, et pas seulement sous la forme de notes ou de digressions ponctuelles à l'occasion de telles ou telles prises de position ou de votations: le petit écran est un outil incomparable pour sensibiliser à des situations nouvelles, renouveler la perception des priorités une mission dont le dernier scrutin aura encore révélé, si besoin était, l'urgence.

« Temps présent » peut remplir ce rôle, et devenir

le fisc) le 4 mars 1968. L'administration est dans l'obligation d'appliquer les lois. La majoration a été assouplie au maximum, puisque la loi prévoit 5 % du montant dû, alors que l'on demande en juillet 2 % et en août 3 %. La raison d'être de cette disposition légale est que, s'il s'agissait simplement d'un intérêt de retard, le contribuable n'aurait aucune raison, si ce n'est civique, de payer à l'échéance. Le législateur a donc voulu introduire une amende et non pas un intérêt de retard.

Quant à l'estimation fiscale des villas, elle pouvait faire l'objet de réclamation ou de recours dans le cadre de la procédure prévue par la loi. L'autorité compétente a, toutefois, demandé aux commissions d'impôt d'examiner attentivement les cas lorsque l'augmentation d'une période à l'autre est supérieure à 75 %. Il faut relever, de surcroît, que l'augmentation des loyers a entraîné, d'une manière générale, une adaptation des salaires. Il est donc normal que le revenu locatif de celui qui habite dans son propre immeuble subisse une adaptation. Elle présente évidemment un caractère frappant par le fait que les révisions générales n'ont lieu que tous les dix ans.]

en fait la véritable université moderne et populaire de Suisse romande.

A cet égard, deux émissions récentes, centrées sur des problèmes économiques, se sont révélées tout à fait exemplaires : jeudi 21 novembre, « La fin de l'euphorie », par A. Gazut, réalisateur et J.Ph. Rapp, journaliste; et jeudi 5 décembre, « Les multinationales », par P. Grand, réalisateur, et G. Plomb, journaliste.

Sans entrer encore en matière sur le fond, c'est-à-dire sur le contenu idéologique véritable des travaux présentés à l'occasion de ces deux émissions, quelques points de repères sur le pouvoir de l'audio-visuel, pouvoir remarquablement mis en évidence pendant ces deux soirées de la Télévision suisse romande.

« La fin de l'euphorie », c'était tenter une expérience « a priori » vouée à l'échec : illustrer, au sens propre du terme, le mot « économie », donner une dimension palpable à des questions dont beaucoup de gens commencent à prendre conscience, mais dont la substance reste extrêmement difficile à saisir. Pari gagné pourtant : par l'alternance de documents filmés d'une part ces derniers mois et d'autre part retrouvés dans les archives des années 60, par l'analyse précise de secteurs économiques comptant parmi les plus vulnérables, les auteurs parvenaient à mettre le doigt sur les problèmes clés des sociétés industrielles.

« Les multinationales », c'était le sujet-piège par excellence, le sujet de choc en ce temps d'inflation et d'impuissance, mais aussi le sujet sur lequel le manque de données vraiment précises est tel que les meilleurs analystes sont loin d'avoir fait le tour du problème.

Qu'importe, malgré les lacunes inévitables, le bilan dressé s'avéra assez complet pour prendre à revers certaines idées toutes faites en la matière, et assez documenté pour convaincre... au moins de la compétence des auteurs !

Sans ésotérisme

Le tout, sans tomber dans l'ésotérisme économique à la mode. Le petit écran remplissait là parfaitement son rôle de vulgarisateur et de formateur : des interviews — directeurs de Hoffmann La Roche, chef de la Division fédérale du commerce, secrétaire syndical — rythmées de plans intelligents permirent des confrontations remarquablement équilibrées. Au-delà des démonstrations, les visages, les regards, les intonations finement mises en évidence, la présence humaine des protagonistes, nullement sacrifiée à leur « message », tout concourrait à ouvrir publiquement, mais dans les meilleures conditions d'objectivité possibles, le procès des multinationales.

Un regret : on aurait voulu que soit clairement

précisé dans quelles conditions et dans quelles limites l'enquête avait été menée.

A noter enfin la collaboration particulière dont cette émission a fourni l'occasion : « La Suisse » et « Radio-TV je vois tout », par la publication de dossiers sur le sujet, ont prouvé que la presse écrite peut sans doute compléter à bon escient l'information télévisée.

On souhaiterait, pour terminer, que des documents d'une telle qualité ne soient pas condamnés à une seule et unique diffusion. La Télévision suisse romande pourrait les copier sur film 16 mm et, comme le fait la BBC, organiser un service de prêt payant. Pour les écoles, les universités, les associations professionnelles, les cercles divers qui cherchent aussi à comprendre notre temps.

NOTE DE LECTURE

Les salariés et l'inflation

On l'a dit et on le répétera encore, la participation des travailleurs dans les entreprises commence par une information et une formation économiques.

Cette formation devrait toucher tout d'abord la base syndicale, avec en particulier comme but de démystifier un certain nombre de problèmes, d'apaiser quelques complexes de culpabilité chez les salariés, par exemple celui qui les rend responsables de l'inflation. C'est ce que vise le fascicule « Les salariés paient l'inflation »¹ qui rappelle quelles sont les conséquences de l'inflation pour les travailleurs, avant de donner et de définir quelques causes de cette maladie économique.

Placée sous le signe d'une citation de notre grand argentier, le conseiller fédéral Chevallaz « l'inflation est la fille d'une course effrénée au profit, des investissements sans limites », la brochure ne tend qu'à démontrer la véracité de cette affirmation. A

¹ « Les salariés paient l'inflation », Confédération romande du travail, Genève et Fédération chrétienne des ouvriers de la métallurgie, Lausanne.

côté des démonstrations, chiffres, tableaux et graphiques à l'appui, parfois en prémissse, parfois en conclusion, quelques phrases-clés, quelques slogans, tels que celui-ci : « La société d'inflation est le seul régime économique qui permette aux profits et aux salaires de progresser ensemble; simultanément, mais pas dans la même proportion; en régime d'inflation, la hausse des profits est supérieure à celle des salaires ».

Remise en cause nécessaire

La conclusion : un constat, les salariés ne sont pas responsables de l'inflation, « le monde occidental vit au-dessus de ses moyens, dans le gaspillage, avec une croissance inadaptée aux besoins de l'homme et dans l'inflation comme anesthésiant des conflits sociaux », mais aussi un appel aux travailleurs afin qu'ils luttent ensemble pour la participation, qu'ils remettent en cause notre économie, ses contradictions, ses inégalités et ses frustrations.

R. B.

A nos abonnés

Avouez que « DP » vous facilite les choses !
Encore un bulletin vert !

Une manière de vous rappeler que l'abonnement annuel est de 40 francs et que l'abonnement-cadeau (une façon de prendre en charge individuellement la diffusion de cet hebdomadaire en l'offrant à bon prix à une connaissance) 60 francs. Merci d'avance à ceux qui facilitent la tâche de l'administration en s'acquittant rapidement de leur dû.